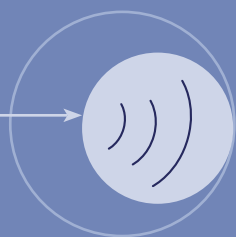
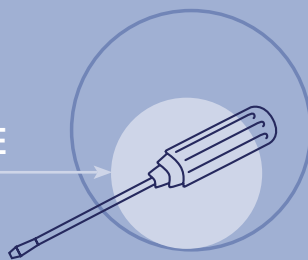


APPLICATIONS



Les communications mobiles fonctionnent grâce aux ondes radios qui font partie d'un ensemble plus large: le spectre des ondes électromagnétiques (voir schéma ci-dessous). De nombreuses autres applications sont possibles grâce à ces ondes. Pensez notamment aux communications des services d'urgence et de sécurité comme les ambulances et la police, aux faisceaux hertziens, aux communications par satellites, aux jouets téléguidés,...

TECHNIQUE



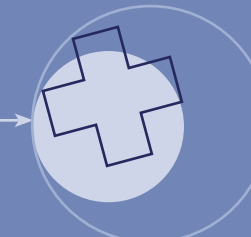
Les antennes destinées aux communications mobiles fonctionnent selon le même principe que celles utilisées pour la radio et la télévision, c'est-à-dire par la transmission d'ondes électromagnétiques. La principale différence est la suivante : la téléphonie mobile fonctionne dans les deux sens, à savoir du GSM vers l'antenne et vice versa. Il existe un lien direct entre la qualité de la communication, la distance parcourue jusqu'à

l'antenne et la puissance émise par les antennes. Le nombre de communications par antenne est d'ailleurs limité.

Concrètement ceci signifie que plus il y a un nombre important d'antennes installées, meilleurs sont la couverture du réseau, le nombre de communications simultanées possibles et la qualité de celles-ci, tout en permettant une diminution des puissances nécessaires d'émission des gsm et des antennes. La conséquence visible de ce principe sera un nombre accru d'antennes dans notre environnement.

De façon générale, le corps humain est soumis à un rayonnement plus important de la part des gsm que des antennes, étant donné que la distance par rapport à la source émettrice est nettement plus courte.

SANTÉ & SECURITE



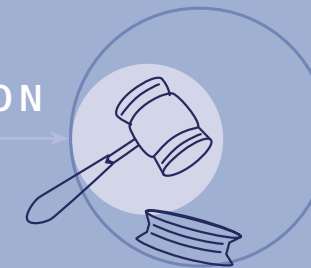
Les applications définies sur le spectre électromagnétique démontrent que toute personne est exposée quotidiennement aux ondes électromagnétiques (le rayonnement), qu'elles émanent de source naturelle ou artificielle. Une question fréquemment posée lors de l'installation d'antennes dans des zones d'habitation est l'influence des ondes sur la santé des jeunes et des moins jeunes. Bien que les ondes électromagnétiques soient, dans la plupart des cas, inoffensives, elles peuvent être néfastes au-dessus de certaines limites. L'Organisation mondiale de la Santé et l'Union européenne souscrivent officiellement aux recommandations internationales établies sur la base des connaissances scientifiques actuelles. En suivant ces recommandations, une marge de sécurité d'un facteur 50 est déjà appliquée.

La réglementation belge 4 fois plus sévère que les recommandations internationales!

Dans l'attente des résultats scientifiques complémentaires, la Belgique impose déjà, par mesure de précaution, une limite 4 fois plus sévère que les recommandations internationales pour le rayonnement provenant d'antennes. Ainsi, la norme belge d'exposition applique un facteur de sécurité de 200 pour toutes les fréquences comprises dans le champ d'application de la législation (voir arrêté royal du 10 août 2005).

L'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT) assure en pratique, en tant qu'autorité publique, le contrôle du respect de cette norme belge.

REGLEMENTATION

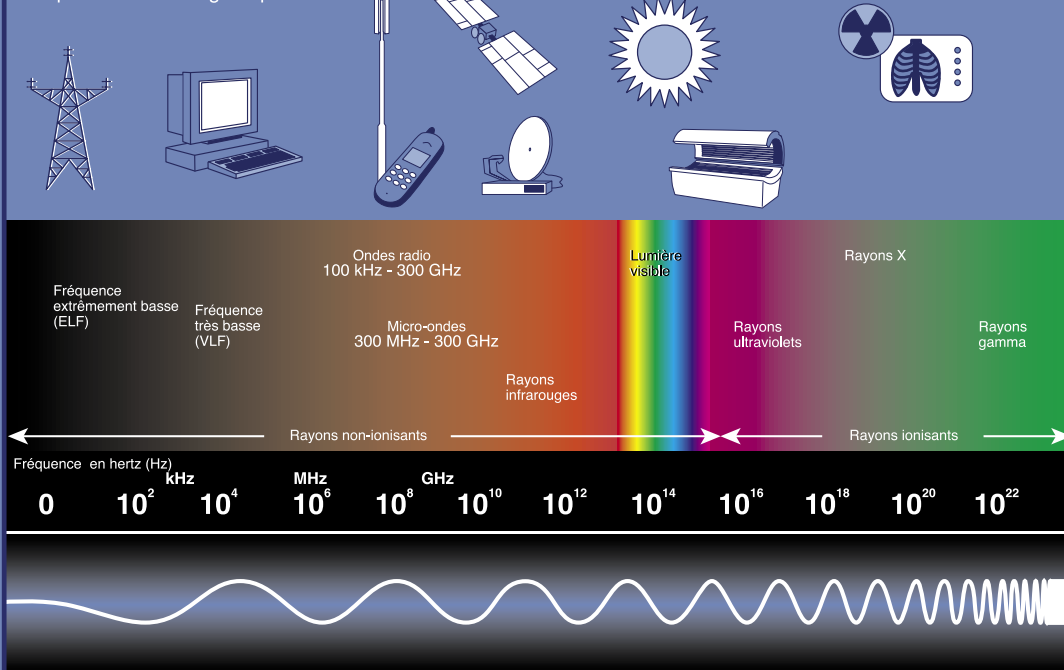


En dehors de la réglementation des champs électromagnétiques émis par les antennes GSM, la législation belge réglemente aussi d'autres aspects de l'utilisation du GSM tels que:

- Téléphoner en conduisant une voiture sans système 'mains-libres' est un comportement passible d'amende.
- Les hôpitaux interdisent l'utilisation du GSM dans certains services et parfois même dans l'ensemble de l'établissement. Ceci afin d'éviter le risque d'interférence avec les appareillages électroniques sensibles.
- Pour ces mêmes raisons, les compagnies aériennes demandent à leurs passagers d'éteindre leur GSM durant le vol. Les PC ainsi que d'autres appareils électroniques sont autorisés lors du vol sauf pendant le décollage et l'atterrissage, lorsque l'enseigne 'attachez vos ceintures' est allumée.
- Le placement d'antennes est soumis à une réglementation spécifique en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.
- Pour chaque antenne, un dossier technique est transmis à l'IBPT (voir : www.sites.ibpt.be).

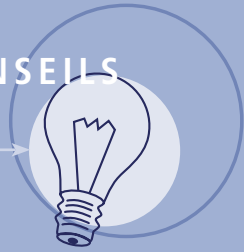
Informez-vous sur la réglementation et la recherche scientifique concernant la santé et les communications mobiles sur www.infogsm.be

Le spectre électromagnétique



La différence fondamentale entre les radiations ionisantes et non-ionisantes est le risque qu'elles présentent pour les organismes vivants. Lorsqu'ils sont exposés aux rayonnements ionisants, même durant de courtes périodes, les organismes vivants peuvent être affectés, voire même détruits.

QUELQUES CONSEILS



- Il n'existe aucune preuve scientifique établie qui démontre que l'utilisation du GSM pose des risques pour la santé. Néanmoins, si vous avez quand même des doutes à cet égard, nous vous conseillons ainsi qu'à vos enfants d'utiliser une oreillette et de limiter la durée des communications.

L'utilisation d'un kit mains-libres ou d'une oreillette vous permet d'effectuer vos activités à deux mains comme, par exemple, la conduite de votre véhicule. L'usage d'écouteurs doubles est à déconseiller en roulant.

- Les fabricants de stimulateurs cardiaques recommandent de ne pas porter votre GSM dans la poche de votre chemise, ni dans la poche intérieure ou la pochette de votre veston.
- En avion, respectez les consignes données par le personnel de bord quant à l'utilisation de votre GSM. Celles-ci peuvent varier d'une compagnie aérienne à l'autre ou selon le type d'avion.
- Dans les hôpitaux, respectez les instructions vous enjoignant à ne pas utiliser votre téléphone dans les zones équipées de matériel électronique sensible.
- Pour des questions de savoir-vivre, téléphonez sans élever la voix dans les endroits publics afin de ne pas déranger les personnes qui se trouvent à proximité de vous.
- Ne passez pas de communications téléphoniques au cinéma ou pendant un spectacle. Si vous voulez rester joignable, un conseil: mettez votre GSM en mode "silence" ou vibreur et communiquez éventuellement par SMS.
- Certains petits accessoires sont vendus dans le but de réduire les émissions des GSM (p. ex. sous forme de papillon, de petite fleur ou de chaîne). Leur efficacité n'est pas prouvée. En effet, la plupart du temps, ils n'ont aucun effet sur les émissions. Parfois même, ils sont à l'origine du fait que l'appareil est moins efficace (diminution de réseau) de sorte qu'un rayonnement plus puissant est nécessaire pour établir la communication.

Vous pouvez vous adresser à votre commune pour tout renseignement en matière d'aménagement du territoire et de permis de bâtir dans votre commune.

Pour obtenir des informations techniques, vous pouvez vous adresser à l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications), Tour Astro, Avenue de l'Astronomie 14, bte 21, à 1210 Bruxelles

Fax: 02 226 88 77

www.ibpt.be

Pour obtenir des informations en matière de rayonnements non-ionisants, vous pouvez contacter le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, Place Victor Horta 40, bte 10 à 1060 Bruxelles.

Tél. : 02 524 95 26

info_environment@health.fgov.be

www.health.fgov.be

Pour obtenir des informations générales, adressez-vous au Guichet central pour les produits

Tél. : 02 277 75 55

info.produitsconsommateurs@economie.fgov.be

www.economie.fgov.be

Ce dépliant est une initiative de la Commission de la Sécurité des Consommateurs, du Service public fédéral de programmation Protection des Consommateurs, en collaboration avec Test-Achats et le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs).

E.R.: Dina Brackman, Avenue des Arts 7, 1210 Bruxelles



Les télécommunications sont aujourd'hui pour diverses raisons omniprésentes dans notre vie quotidienne. Le meilleur exemple de ces dernières années est certainement le GSM.

Tout le monde - les entreprises, les pouvoirs publics et les particuliers - en fait un usage de plus en plus intense. Les lignes de téléphone fixe sont de moins en moins à la mode. En outre, tout le monde veut ou doit pouvoir être joignable à n'importe quel endroit.

Dans les médias, on peut lire, voir, entendre des informations les plus diverses relatives au GSM et aux rayonnements. Ont-ils des effets sur notre santé? Quelles sont les précautions prises par la Belgique en cette matière?

Ce dépliant a pour but de clarifier la situation et de fournir des informations objectives.

**Pour plus d'informations SURFEZ
SUR www.infogsm.be**



.be

